

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 20103

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 39 :

« Les 3° et 5° à 7° du II entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Ces mêmes 3° et 5° à 7° s'appliquent également aux assurés dont la pension a pris effet avant cette date pour les pensions dues à compter de la même date. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.